

## EDITO

Chers habitants de CRAS,

Ce 49e numéro de notre journal communal marque le départ d'une nouvelle année scolaire. La rentrée s'est effectuée sereinement malgré les contraintes sanitaires imposées par le Ministère de l'Education Nationale, que les enseignants et les personnels d'encadrement mettent en oeuvre avec toute la bienveillance nécessaire mais en appliquant strictement les consignes données.

Côté mairie, la nouvelle équipe municipale est opérationnelle pour mener à bien les projets communaux en cours, être force de proposition pour de nouveaux projets, et participer aux commissions intercommunales.

La période de confinement à laquelle nous avons été soumis a entraîné un certain retard dans l'exécution de travaux programmés au titre de 2020. Ceux-ci, différés par la force des choses, seront effectués dès 2021, si les contingences sanitaires nous permettent de retrouver des conditions de vie et de travail normales.

Vie scolaire, vie sociale, vie associative, sont les vecteurs de nos actions. Les activités sportives, sous l'égide de l'UFOLEP pour les enfants, initiées par ATOUT CRAS en ce qui concerne la gymnastique, le yoga, ou impulsées par d'autres associations, karaté, tai-chi-chuan, ont pu reprendre selon un protocole sanitaire définissant les conditions nécessaires à leur pratique. Il en est de même pour le club loisirs. Les rassemblements au-delà de 10 personnes n'étant pas autorisés, la salle Marcel Gaillard reste momentanément fermée à tout rassemblement festif.

Espérant, comme vous tous, que cette année 2020 reste exceptionnelle, parce que marquée par cette épidémie mondiale, je vous prie de croire, chers habitants de CRAS, au dévouement total de l'équipe municipale, et à l'assurance de mon amitié respectueuse.

Le Maire,

Nicole DI MARIA



## LA CRAZETTE

# N°49



## SOMMAIRE

**PAGES 2-3**  
COMPTES RENDUS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**PAGES 4-7**  
L'ACTUALITÉ DE NOTRE  
VILLAGE

**PAGE 8-9**  
LA VIE DE NOS  
ASSOCIATIONS

**PAGE 10**  
NOTRE HISTOIRE :  
IL Y A 80 ANS, L'APPEL  
DE 18 JUIN DU  
GÉNÉRAL DE GAULLE

# COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune : [www.cras38.fr](http://www.cras38.fr)

Seules sont présentées ci-dessous, de manière résumée, les délibérations et points importants.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15/07/20

### 2020-13 DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'elle a été amené à prendre à ce titre.

### 2020-14 DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3/07/20, fixant à trois le nombre des adjoints au maire, Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Messieurs Guido MARTOÏA en qualité de 1er adjoint au maire, Jean Marie DELACOUR en qualité de 2ème adjoint au maire, Gérard VEYRET en qualité de 3ème adjoint au maire, Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints nommés. Pour ce faire, les arrêtés nécessaires seront établis.

### DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS MUNICIPAUX

Le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. En ce qui concerne les adjoints, il est décidé selon le règlement en vigueur, que les adjoints percevront 9.9 % de l'indemnité de fonction du Maire.

### DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Renouvellement des membres constituant la commission d'appel d'offres :

Présidente : Nicole DI MARIA, son suppléant élu : Guido MARTOÏA

TITULAIRES élus : Gérard VEYRET, Olivier SOEHNLEN et Sébastien BOSSAN

SUPPLEANTS élus : Stéphane MICHEL, Bénédicte BANCHERI, Valérie BOUCHE ép. NURIT.

### DELIBERATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Désignation des représentants auprès du Syndicat Scolaire Intercommunal de Cras-Morette-Chantesse -Vatillieu et Notre Dame de l'Osier :

Membres Titulaires : DI MARIA Nicole - DELACOUR Jean-Marie. Membres suppléants : BOUCHE Valérie - BANCHERI Bénédicte

### DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT (TE38)

Désignation des représentants auprès de TE 38 :

Délégué Titulaire, Guido MARTOÏA et Suppléants, Olivier SOEHNLEN et Gérard VEYRET

### DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

- AFFAIRES COURANTES COMMUNALES : Nicole DI MARIA, Maire : Finances - PCS - CCAS – lien avec l'intercommunalité et investissement dans toutes les commissions communales.

- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL : Guido MARTOÏA, adjoint : Commission d'Appel d'Offres, Urbanisme - PLU - eau et assainissements -TE38 - Suivi des travaux

- HARMONIE SOCIALE : Jean- Marie DELACOUR, adjoint : Scolaire - Social et Culturel - suivi associatif - histoire et patrimoine - communication (site ; journal communal) fibre optique - photovoltaïque -délégué défense.

- AMENAGEMENTS RURAUX : Gérard VEYRET, adjoint : Agriculture - Forêt - entretien des chemins ruraux - entretien des berges des cours d'eau - élagage - fauchage - déneigement - ordures ménagères.

- COMMISSIONS COMMUNALES DESIGNATION DES MEMBRES C.C.A.S

Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale :

Personnes élues : Gérard VEYRET - Laurence FORT - Stéphane MICHEL - Sébastien BOSSAN - Bénédicte BANCHERI -Valérie BOUCHE épouse NURIT.

Personnes extérieures : Martine MAGNIN - Annie MERMET-GERLAT - Geneviève FREMAUX - Bénédicte CHEVAL - BELADEM Ghislaine - Andrée CHARRIN

Le Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale sera composé de 12 membres, soit 6 membres élus et 6 membres extérieurs.

### DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, qu'il convient de proposer une liste de contribuables pour établir la Commission des Impôts. Les services fiscaux choisiront parmi la liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal propose la liste de 24 contribuables aux services fiscaux qui retiendront 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger au sein de cette commission.

### DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ DÉFENSE

Désignation de M. Jean-Marie DELACOUR en qualité de Délégué Défense.

### PRIME EXCEPTIONNELLE COVID - 19

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Le Conseil approuve la création et le versement en une seule fois d'une prime COVID-19 pour un agent municipal ayant travaillé majoritairement en présentiel à compter du 18 mars.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la crise sanitaire « covid 19 », des réservations de location de la salle polyvalente ont été annulées et des remboursements ont été réalisés. Régularisation de cette situation exceptionnelle et décision modificative :

Dépense imprévues : diminution sur crédits ouverts : 450.00€

Dépenses titres annulés : augmentation sur crédits ouverts : 450.00€

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT : RÉNOVATION DE LA TOITURE

### « Atelier Communal »

La toiture du bâtiment « atelier communal » nécessite une rénovation, qui a été inscrite comme opération d'investissement sur le budget communal 2020 pour 70 000.00 € HT. Approbation du projet de rénovation et mandatement du maire pour solliciter auprès des services du Département une subvention la plus élevée possible.

## PROJET CONVENTION PARTENARIAT AVEC WATTISÈRE

Une rencontre a eu lieu avec les membres de la société Wattisère (groupe de citoyens qui s'engage pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire : « Électricité photovoltaïque, pour équiper des toits par des panneaux solaires »), ainsi que des réunions de travail. Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la proposition de convention de partenariat avec la société Watt Isère, pour envisager des futurs aménagements de toits communaux.

### QUESTIONS DIVERSES

- Transport : Non correspondance des bus pour se rendre au lycée de MOIRANS. Préparation d'un courrier à destination du département, assorti d'un avis du Maire.

- Site informatique communal : une procédure de récupération du nom du domaine est en cours.

- Conseil d'administration du SDIS de l'Isère. Candidature de Monsieur Olivier SOEHNLEN proposée sur un poste de titulaire, suppléant M. Gérard VEYRET.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2/09/20

### DÉLIBÉRATION DE RETRAIT DU GROUPEMENT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE DES SITES DE - 36kVA

Notre collectivité bénéficie de la dérogation lui permettant la possibilité de conserver le tarif réglementé de vente d'électricité et souhaite continuer à en bénéficier pour ses sites, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

### Annule Et Remplace D2020-16 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Installation des membres de la commission d'appel d'offres, composée par le Maire, Président, de son suppléant, 3 titulaires et 3 suppléants. Elle se réunira à chaque fois qu'il y aura des travaux ou des achats de fournitures nécessitant un marché.

Titulaires : Gérard VEYRET, Olivier SOEHNLEN et Sébastien BOSSAN

Suppléants : Stéphane MICHEL, Bénédicte BANCHERI et Valérie BOUCHE épouse NURIT.

### DESIGNATION DU DELEGUÉ ÉLU AU « COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE »

Le Comité National de l'Action Sociale est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, à qui il propose un très large éventail de prestations (aides, secours...). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Madame DI MARIA Nicole, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue.

### QUESTIONS DIVERSES

M. Gérard VEYRET a été désigné correspondant forêt « charte forestière »

Mme Valérie NURIT et M. Stéphane MICHEL ont été désignés « membres de la commission logement »

M. Olivier SOEHNLEN a été désigné « représentant à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de la région Grenobloise »

Désignation des délégués pour siéger dans différentes commissions de Saint Marcellin Vercors Isère communauté :

Commission tourisme : M. SOEHNLEN Olivier, M. VEYRET Gérard

Conseil d'exploitation de la régie d'eau et assainissement : M. MARTOIA Guido, M. DELACOUR Jean-Marie

Commission développement économique : M. SOEHNLEN Olivier

Commission gestion et valorisation des déchets : M. BOSSAN Sébastien, M. MICHEL Stéphane

Commission enfance jeunesse et réussite éducative : Mme FORT Laurence

Commission action sociale et culturelle : Mme FORT Laurence, M. DELACOUR Jean-Marie

Commission environnement, transition énergétique et mobilité : M. SOEHNLEN Olivier, M. BOSSAN Sébastien

Commissions finances - ressources humaines – mutualisation : Mme DI MARIA, M. BOSSAN Sébastien

Commission aménagement foncier : M. VEYRET Gérard, M. BOSSAN Sébastien

Commission sports et loisirs : Mme BANCHERI Bénédicte

Commissions agriculture – habitat : M. VEYRET Gérard, M. MICHEL Stéphane

Retrouvez  
l'actualité de Cras,  
régulièrement  
mise à jour, sur les  
réseaux sociaux

[www.facebook.fr/  
cras38](https://www.facebook.fr/cras38)



# UNE RENTRÉE SCOLAIRE ATTENDUE DE TOUS

La rentrée scolaire de la classe élémentaire et de la classe maternelle s'est déroulée sans problème le mardi 1er septembre. Les nouveaux élèves comme les anciens, après de longues semaines d'inactivité, ont pris rapidement leurs nouvelles marques. Ils ont vite intégré les règles de vie et de circulation édictées par le ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre de la pandémie du Covid-19. Une nouvelle cour de récréation attendait les élèves de la maternelle (voir l'article sur les aménagements).

*C'est dans la bonne humeur que furent prises les photos de rentrée (origine Dauphiné Libéré).*

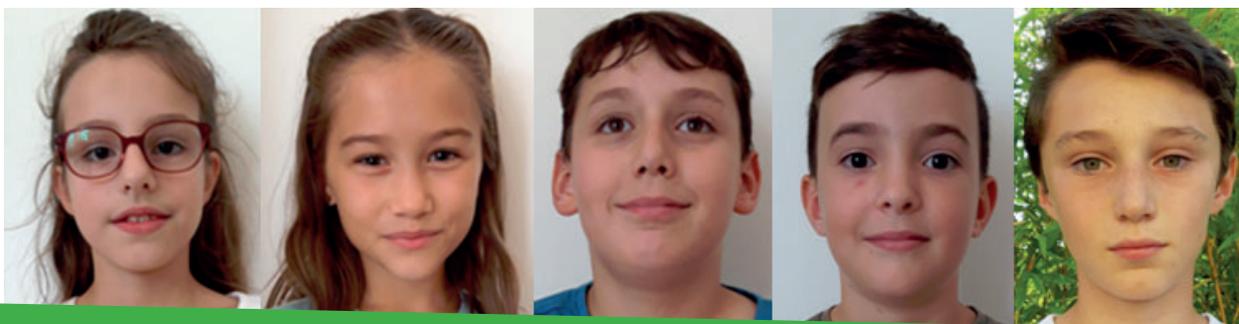


**Anais et Léane** sont en CM1. Elles ont bien remarqué que cette rentrée était différente des autres :

*«Il y a le Covid avec les distances et les masques. Nos bureaux sont séparés d'un mètre et on ne peut plus s'aider en classe comme avant car il faut respecter les distances. Nous avons changé d'école et de maîtresse. Elle nous explique bien. Elle nous parle toute la journée avec le masque et ce n'est pas facile pour elle. Parfois elle s'isole loin de nous, elle retire son masque pour respirer un peu mieux. Nous allons rester dans la même classe durant deux années et ensuite ce sera le collège. Nous allons à la cantine le midi. Les repas sont bons. Nous devons nous lever plus tôt maintenant – au moins une heure avant – pour venir en classe. Le mercredi nous ne venons plus à l'école.»*

de changements : établissement plus grand avec plusieurs centaines d'élèves, des horaires différents, beaucoup de professeurs, des nouvelles matières. *«Il y a beaucoup de monde au collège. J'ai compté 6 classes de sixième, ça fait bizarre. Avant nous avions plus de place à Cras parce qu'on n'était pas beaucoup. J'ai de la chance car mes deux copains de Cras sont dans la même classe que moi. Il nous arrive de changer de salle de classe dans la journée. Les surveillants nous aident à trouver la bonne salle quand quelqu'un est un peu perdu. Nous n'avons pas eu de visite du collège lorsque nous étions en CM2 parce qu'il était fermé. Un grand de troisième nous a fait une visite virtuelle du collège et un plan du collège nous a été remis avec le dossier d'accueil.»*

Cependant, *«tout n'est pas rose»* au collège, Covid-19 oblige. Les mouvements dans les parties extérieures de l'établissement sont contingentés et réglementés.



*5 élèves ont bien voulu échanger avec la Crazette sur cette rentrée scolaire quelque peu atypique*

**Malo et Adan** sont en CM2. Ils démarrent une nouvelle année dans la même classe, avec les mêmes livres, et avec la même maîtresse.

*«Nous sommes contents de revenir à l'école. C'était bien durant le Covid, nous avons moins de travail que lorsque que nous étions à l'école, mais nous étions seuls. La sixième c'est l'an prochain, il faudra aller au collège. C'est le début de l'année, nous avons des récréations plus longues. Nous jouons entre garçons et filles, en gardant les distances. Il faut toujours y penser, ce n'est pas simple. Il y a eu des changements dans la cour de la maternelle, c'est bien. Il y a des jeux pour les enfants et de nouvelles plantations.»*

**Arthur** quant à lui a quitté l'école primaire de Cras en juin dernier. Il vient de faire la rentrée de sixième au collège de Tullins, et a vécu beaucoup

*«Chaque classe a une zone rectangulaire qui lui est affectée. Nous devons aller dans cet espace chaque matin et à chaque récréation. Le nom de notre classe est inscrit dans la zone, sur un panneau. Nous n'avons pas le droit d'aller dans les autres zones. Parfois la zone est en plein soleil, il fait très chaud. Nous n'avons pas de ballon; alors nous discutons durant le temps que nous passons dans la zone. Le midi, nous pouvons attendre une heure dans la zone avant d'aller manger. Il y a plusieurs plats proposés à la cantine. Nous avons un plateau. Les surveillants nous désignent une place pour s'installer. Nous sommes toujours groupés par classe. J'ai plus de devoirs que l'an dernier. Je dois toujours porter le masque, de l'entrée à la sortie du collège, sauf pour manger et faire du sport. Il m'en faut deux par jour. Je dois me laver les mains avec du gel chaque fois que j'entre dans une classe et parfois quand je la quitte.»*

# AMÉNAGEMENT DE COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Ce projet coûte 27 000 € (Hors Taxe). Le Conseil Départemental le subventionne à 60%; la charge de la commune s'élève à environ 11 000 € (HT).

en bref

## Informations Intercommunales

### Semaine du goût 2020

du 12 au 16 octobre 2020 dont l'objectif est la consommation de produits locaux et de saison

Bien dans mon assiette, bon pour la planète

Une initiation au goût qui s'adresse aux enfants de tous niveaux. Les écoles ont reçu une invitation ainsi que le contenu des ateliers :

- au Couvent des Carmes de BEAUVOIR EN ROYANS lundi 12 octobre

- au Jardin pédagogique de NOTRE DAME DE L'OSIER lundi 12, mardi 13 et jeudi 15 octobre

- au Grand Séchoir à VINAY jeudi 15 et vendredi 16 octobre

## Les mercredis de l'apprentissage

Ces rencontres, organisées par la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, sont prévues tous les mercredis dès le mois de février afin de répondre aux demandes des jeunes et de leurs familles désireux de s'orienter vers l'apprentissage.

Contact & inscription : 0476708209 - [contact@cma-isere.fr](mailto:contact@cma-isere.fr)

## Journée mondiale de lutte contre le SIDA

Réunion d'information et d'échanges le jeudi 1er octobre de 9 heures à 12 heures, 1er étage de la communauté de communes à Saint Marcellin, sous l'égide de La Maison des Familles.

Il ne fallait pas perdre espoir : L'aménagement ludique de la cour de l'école maternelle est achevé ! Bien entendu on aurait pu faire mieux mais cette opération fut un vrai casse-tête.

Le cahier des charges a été conçu à partir des souhaits des élus du précédent mandat et des enseignants. Ce projet a été mis en forme grâce à l'imagination de Julie Favreau (paysagiste-conceptrice de Gillonay), de Yoann Vangi (jardinier paysagiste de Chantesse), et de Benjamin Marion-Veron (aménageur urbain d'extérieur de Serre-Nerpol) pour la réalisation, sans oublier la participation de Claude Duc (technicien de la société Transalp basée à l'Albenc) pour la mise place des jeux, et des professionnels de la société Proximark pour la peinture au sol.

Nous avons dû adapter ce projet aux normes de sécurité en vigueur dans l'environnement de la petite enfance. Dans ces conditions, des demandes n'ont pu être intégrées, et des obligations nous ont été imposées afin que les enfants puissent se divertir en toute sécurité.

Le talus de la cour d'école est maintenant équipé d'une rampe originale pour personnes à mobilité réduite. Un serpent colorié au sol matérialise le cheminement tout en créant un espace ludique.

Un jeu sécurisé, composé d'un toboggan en acier inoxydable, est intégré dans la butte. Un espace en gazon synthétique, des panneaux équipés de cordes et de prises d'escalade, sont également présents.

Les escaliers trop imposants ont été remodelés en partie en rampe ludique.

Nous avons profité que les peintres œuvraient avec les différentes couleurs, pour réaliser sur le parvis quelques ronds qui donneront un côté ludique, plein d'imagination pour les jeux en extérieur.

Encore Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cet aménagement, et souhaitons de bons divertissements à nos jeunes élèves.



L'automne est arrivé, la saison des noix approche. Cette période est très importante pour les agriculteurs du village. C'est le fruit d'une année de travail, la valorisation du produit phare qui fait l'identité de notre terroir : La noix de Grenoble AOC.



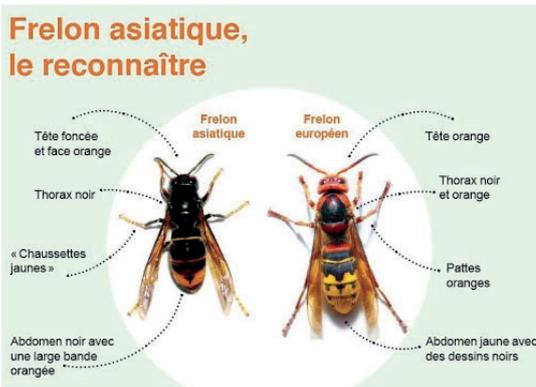
Cela va cependant engendrer quelques nuisances sonores avec des passages fréquents de tracteurs même en soirée. Merci de votre indulgence et de votre compréhension. Afin de respecter les cultures et le travail des agriculteurs, nous vous rappelons qu'il est

absolument interdit de pénétrer dans les parcelles et de ramasser le fruit de leur travail .

Il est essentiel aussi de respecter les prairies, autres cultures et parcs avec animaux. Toute terre a un propriétaire, c'est pourquoi elle doit être respectée. Dans un espace naturel privé, la cueillette (des champignons, fruits, bois, etc.), est donc autorisée uniquement après accord du propriétaire.



Chaque année, à la mi-janvier, a lieu la traditionnelle mondée à la salle polyvalente Marcel Gaillard, organisée par le syndicat agricole de Cras. Cette festivité réunit plus de 150 personnes et permet de faire un don au CCAS et à l'ADMR de Vinay avec le bénéfice effectué. Les agriculteurs tiennent à remercier les fidèles bénévoles et participants à ce moment convivial qui rencontre un vif succès chaque année. Nous vous donnons rendez-vous en janvier 2021... si la situation sanitaire le permet.



## DU CÔTÉ DE NOS AGRICULTEURS

en bref

### Appel à projets jeunes : Mieux vivre en milieu rural

Tous les groupes de jeunes, porteurs d'un projet de développement social local, peuvent prétendre à des dotations allant jusqu'à 5000 € (concours départemental et national).

Le référent jeune de la MSA Alpes du Nord, M. Matthieu Payer, animateur des territoires, est disponible pour tout renseignement complémentaire au 06.88.34.37.44.

Attention : Clôture du concours le 25 novembre 2020.

[www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)

### Marché de Vatilieu

Tenue d'un marché de producteurs locaux tous les jeudis après-midi de 17 h à 19 heures, à l'espace Burriand-Champin à VATILIEU.

Sur ce marché sont présents :

- un éleveur de porcs en plein air «La ferme du Revollet de VATILIEU.»
- un producteur de fromages de chèvres bio «Les biquettes de Chambaran de VARACIEUX.»
- un maraîcher «La ferme des Fayards de MOIRANS.»
- ponctuellement «La savonnerie des tilleuls de SERRE NERPOL» et un horticulteur de «Château Neuf de POLIENAS.»

### Déclaration annuelle des ruches

Cette déclaration est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles dès la première ruche détenue. Elle a lieu du 1er septembre au 31 décembre.

[assistance.declarationruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declarationruches@agriculture.gouv.fr)

# LES ASSOCIATIONS ONT REPRIS LEURS CYCLES D'ACTIVITÉS

en bref

Envie de vous initier à la musique ?

**L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE VINAY**, à 10 km de Cras, est ouverte aux enfants dès 4 ans en éveil musical, ainsi qu'aux adultes, musiciens débutants ou confirmés.

Les cours d'instrument sont dispensés en individuel (30mn à 45mn selon le cycle).

Instruments proposés : batterie, clarinette, cor d'harmonie, flûte, percussions claviers, piano, saxophone, trombone, tuba, trompette.

Il est possible de louer un instrument à l'école de musique.

Des cours collectifs sont aussi proposés, comme la formation musicale (solfège), l'éveil (pour les enfants de grande section maternelle et CP), l'initiation à un instrument (exploration de l'apprentissage d'un instrument pré Cycle 1 en petit groupe de 2 ou 3 élèves), les orchestres cycle 1 et 2, le Big Band, ainsi que l'ensemble vocal jeunes.

**L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE SAINT-ROMANS**, un peu plus loin, propose aussi des cours de guitare en individuel et au niveau collectif : des ateliers thématiques, l'orchestre Symphozik rassemblant tous les musiciens, la technique de scène et une initiation aux musiques actuelles pour débutants adolescents.

Téléphone : 07.76.36.69.78 ou 06.31.63.86.72

Cette période post-déconfinement qui n'en finit pas n'est pas propice à la reprise des activités sportives et collectives. Chaque responsable d'association a dû prendre en compte les règles protocolaires de sa fédération ou de l'administration. De plus, chaque association concernée vient de signer une convention avec la mairie pour la saison 2020-2021.

Le **Karaté Club de Cras** avait repris ses entraînements à l'extérieur en août. Il a retrouvé son dojo dans les premiers jours de septembre. Vous retrouverez les informations sur le site internet du club : <https://karatecras.org>



HORAIRES	
au dojo de Cras	
<b>Baby Karate</b>	Mercredi 18h30-19h15 Reprise : mercredi 9 Septembre
<b>Karate Enfants</b>	Mardi 18h30-19h30 Jeudi 18h00-19h00 Vendredi 18h30-19h30 Reprise : mardi 1 <sup>er</sup> Septembre
<b>Karate Ados Adultes</b>	Mardi 19h30-21h00 Jeudi 19h00-20h00 Jeudi 20h00-21h00 Vendredi 19h30-21h00 Samedi 10h30-12h00 PPG Reprise : mardi 1 <sup>er</sup> Septembre
<b>Body Karate</b>	Mercredi 19h30-21h00 Samedi 10h30-12h00 PPG Reprise : mercredi 2 Septembre
<b>Karate Contact</b>	Samedi 10h30-12h00 PPG Dimanche 10h30-12h00 Reprise : samedi 5 Septembre



**Atout Cras !** La gym d'**Atout Cras** propose à nouveau deux cours de gymnastique : douce avec étirements, et sportive - cardiotraining chaque mercredi à partir de 17h30 à la salle des fêtes.

Annie : 04 76 07 88 15

La section yoga – méditation d'**Atout Cras** est aussi active. Les adeptes se retrouvent avec leur monitrice le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> lundi du mois, à 18h30, à l'école maternelle, pour une séance d'environ deux heures.

Frédérique : 06 33 01 31 54

La section Loisirs d'**Atout Cras** s'est réunie il y a quelques jours à la salle des fêtes. Une quinzaine de personnes s'est retrouvée pour partager un après-midi convivial. Autour du petit café de 14 heures, les équipes de pétanque se sont formées....

Le goûter, avec gâteaux et boissons apportés par les participants, a donné lieu aux discussions sur l'actualité : chasse, noix, et bien sûr coronavirus...



L'association **les Sept Etoiles**, sans lieu d'activité durant les travaux de la salle des fêtes de Morette, a trouvé un point de chute pour cette saison. Les adhérents peuvent pratiquer le tai-chi-chuan & le qi gong le 2ème et le 4ème lundi du mois de 19h10 à 20h45, à l'école maternelle.

Antoine : 06 19 16 93 92

Que chaque animateur / animatrice soit remercié pour le travail accompli sans relâche pour la relance de toutes ces activités, qui donnent du sens et du caractère à notre village.

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

---



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
0 800 130 000  
(appel gratuit)

## en bref

### **Maison intercommunale des familles**

L'équipe de la maison intercommunale des familles est un lieu d'accueil accessible aux enfants, adolescents, adultes et seniors résidents dans notre communauté de commune.

#### **Ces services sont totalement gratuits et confidentiels :**

- Passerelle santé, conseil et orientation
- Permanence jeune (si vous avez entre 12 et 25 ans), bénéficiez d'un appui, d'un conseil, d'une orientation pour toutes les questions et difficultés concernant la sexualité, mal être, souffrance, dévalorisation, sentiment d'échec, phobies scolaires, conduite de violence...
- Aide et information aux victimes, soutien psychologique et accompagnement juridique à toutes les personnes qui s'estiment victimes d'une atteinte à leur personne ou à leurs biens de manière individuelle ou collective
- CSAPA Point-virgule (accompagnement des personnes touchées par une addiction), pour prendre RDV appelez le 04 76 17 21 21

La Maison intercommunale des familles vous accueille :

- Lundi et Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mercredi et Jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Coordonnées :

3 rue du Colombier 38160 Saint Marcellin, téléphone : 04 56 33 30 20

### **Grand sou des écoles de Cras -Morette**

Le nouveau bureau vient d'être élu :

- Président : Guillermo Orsi
- Secrétaire : Nicolas Seller
- Trésorière : Maud Calvier

# NOTRE HISTOIRE

## IL Y A 80 ANS L'APPEL DU 18 JUIN DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Cet évènement en pleine pandémie de Covid-19, même s'il s'est déroulé dans la période dite de «déconfinement» a peu marqué une opinion qui avait «la tête ailleurs». Et le fait qu'il s'agisse d'honorer un quatre-vingtième anniversaire n'a pas eu l'écho attendu.

Un homme, seul, refusa en juin 1940 de se soumettre à l'ennemi et d'accepter la défaite. Il fut un des premiers à s'opposer publiquement aux décisions prises par ce nouvel «Etat français» qui dirigea notre pays avec l'ennemi de juillet 1940 à août 1944. Même si peu de gens l'ont entendu, son message radiophonique eut par la suite un grand retentissement national.

Le général de Gaulle refuse d'emblée la défaite de la France. Il demande aux français de s'opposer à l'armistice, et lance un appel vibrant à ceux dont il a besoin pour composer une nouvelle force nationale qui libérera le pays et ramènera la paix : «... Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi. ...»

Quelle abnégation, quelle force de conviction dut-il avoir durant ces longues années de guerre pour que sa seconde compagne, la France, recouvre sa liberté !



### Le saviez vous

Cette affiche connue de tous «A tous les Français» datée du 18 juin 1940 comporte deux anomalies :

- Elle fut collée sur quelques murs à Londres à partir du 5 août 1940, et diffusée plus tard en France. Son texte est différent de celui de l'appel du 18 juin.